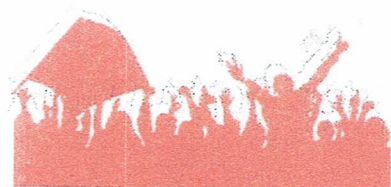




L'ECHO DES COCOS



Journal de la section du Grand Figeacois du Parti Communiste Français
14, rue des Maquisards - Figeac. Permanence chaque mardi à 18 heures

Samedi 1er juillet 2017

EDITO

Bien mesurer ce qu'ils veulent faire.

Il faut être ministre pour savoir quelque peu ce qui se prépare en matière de réforme du Code du Travail. Jusqu'au Conseil de ce Mercredi, Macron et le premier Ministre ont entretenu le secret... Même les syndicats dont on nous dit qu'ils négocient, s'en remettent à la presse pour en savoir un peu plus... Et encore : s'agit-il de vraies fuites ou de « ballons d'essai » pour savoir jusqu'où l'opinion est prête à accepter le recul des garanties sociales... Car excusez du peu :

Pièce maîtresse du dispositif, tout se négocierait dorénavant dans l'entreprise où l'on pourrait déroger au droit du travail sur la base d'un référendum, cette fois décidé par la seule direction, avec ou sans accord d'une majorité syndicale... On connaît la force de frappe idéologique des DRH pour « convaincre » et le poids des diverses formes de chantage à l'emploi. Plusieurs directions d'entreprises n'ont pas attendu l'autorisation pour obtenir de la sorte des augmentations d'horaires de travail sans augmentations de salaires. **Les militants syndicaux, parce que « protégés », sont les seuls en situation de résister aux sirènes patronales.**

Le projet de regroupement des « délégués du personnel », des « Comités d'Entreprises » et des « Comités d'Hygiène et Sécurité » dans les entreprises en une seule représentation salariale, poursuit deux objectifs :

Réduire le nombre de salariés protégés disposant d'heures pour leurs mandats ; mais surtout réduire le nombre de recours sur les conditions de travail menaçant la santé, limiter la capacité d'intervention des élus du personnel sur ce qui concerne les stratégies et gestions des entreprises, en limitant leur rôle à la formulation de vœux revendicatifs et à la gestion de quelques œuvres sociales.

La grande nouveauté, celle autour de laquelle on fait grand bruit, est sans conteste le projet de « Contrats à Durée Indéterminée de Projet ». Présentée comme directement liée au fonctionnement moderne des

entreprises dont les stratégies ne consisteraient plus qu'à faire se succéder des projets (technologies nouvelles, informatisation, conquêtes de marchés etc), elle revient à n'engager l'entreprise envers le salarié que pour la durée de ces projets, durée au-delà de laquelle le contrat cesse automatiquement... Et ils osent présenter ça comme un nouveau CDI alors que c'est le principe même du CDD !!

Si un tel projet passe, c'en est définitivement fini des vrais CDI, ceux que nous connaissons encore de manière dominante... Gageons que plus aucune entreprise n'embauchera en véritables CDI.

Allons plus loin : ils n'excluent pas le système anglo-saxon des « CDI à horaire et salaire non garanti, voire nuls »...

Ce système où le salarié est sous contrat (donc hors chômage) mais dont le patron est seul à décider, selon les charges de travail, si l'employé vient à l'entreprise ou reste chez lui... L'argument est que, certes le salarié peut ne pas être payé s'il n'est pas convoqué, mais lorsqu'il l'est, son salaire est bien supérieur aux salaires courants... Jugez vous-mêmes : le salarié devient un sous-traitant mais reste prisonnier du contrat. Oseront-ils aller jusque-là ? En tout cas, les médias qui mènent campagne en rêvent.

Le dernier aspect notable est la réforme des prudhommes. Pour eux, les tribunaux sont trop favorables aux salariés et, dans le cas de « licenciements abusifs », infligent des pénalités financières trop élevées au profit des salariés (qui n'en sont néanmoins jamais réintégrés dans leur emploi)... D'où l'idée de plafonnement des indemnités prudhommales qui s'attaque directement à la liberté de la justice pour apprécier chaque cas concret..

Quand on dit ces vérités, les gens sont incrédules et pensent : « vous exagérez, ils ne feront pas cela ! »

Et pourtant, c'est bien ce qui se prépare cet été... Alors, à bon entendeur : salut ! Pour rappel, l'actuel Code du Travail se veut « protecteur » du salarié, au nom de sa dépendance objective dans son rapport à l'employeur.

M. DAUBA

JE REJOINS LE PCF

Nom : Prénom :
Adresse :
E-mail : Tél :

Parti Communiste Français - Fédération du Lot : 29 avenue du maquis - PN 398 - 46000 Cahors - Tél. : 05 65 35 03 95 / E-mail : pcf46@gmail.com / Web : http://lot.pcf.fr

CGT : la riposte se prépare pour la rentrée.

Tous les syndicats le disent : il est anormal que d'un côté le gouvernement affirme consulter et négocier la nouvelle réforme du Code du Travail, et de l'autre que le Conseil des Ministres examine le contenu des décisions qui seront prises sous la forme d'« ordonnances », c'est-à-dire sans débat au Parlement. Y compris CFDT et CGC ont annoncé ne pas donner leur aval à n'importe quoi et n'excluent pas d'en appeler à l'action à la rentrée.

La CGT, elle, n'attend pas et appelle à faire du 12 septembre, une « journée d'actions et de grèves dans toutes les entreprises et les Services... » Extraits de sa déclaration : « Sur la base d'un document de quinze pages, la CGT a fait des propositions⁽¹⁾. Personne ne peut donc évoquer la désertion et le refus de discuter de la CGT dans ce processus... Les syndicats sont reçus sans que le ministère ne dévoile ses intentions. Et il faut lire la presse pour découvrir les principales mesures du futur projet de Loi... Alors que 70 % de l'opinion publique et une majorité de syndicats ont rejeté la loi dite El Khomri, ce gouvernement veut écrire une loi pire que la précédente... La CGT refuse de servir d'alibi ou de faire-valoir dans le cadre d'un dialogue social pipé d'avance... Nous refusons d'ores et déjà d'entendre dire fin septembre que les ordonnances auraient été co-élaborées avec le syndicat. La CGT considère que la mobilisation doit s'amplifier, s'ancrer sur les lieux du travail, dans un cadre le plus unitaire possible ».

(1) Le projet de loi communiste à l'Assemblée, de mise en place de la « Sécurité Emploi Formation », dont a parlé à plusieurs reprises notre journal, est très proche de celle de la CGT (la « Sécurité Sociale Professionnelle », visant à la sécurisation des parcours professionnels... Nous y reviendrons.



Une grande dame nous quitte...

Billet

Simone Veil est décédée hier matin à 89 ans. Femme politique préférée des Français, de l'horreur des camps nazis au Parlement Européen en passant par le combat pour le droit à l'avortement, Simone VEIL a eu une vie hors norme.

Arrêtée à 16 ans à Nice par la Gestapo en 1944, déportée avec sa famille pendant la seconde guerre mondiale au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau (entre autres) elle et ses deux soeurs seront les seules survivantes de la famille.

Rescapée de la Shoah, Simone Veil entre dans la magistrature comme Haut Fonctionnaire jusqu'en 1974. Cette ancienne ministre de la santé de Giscard d'Estaing est devenue une figure des droits des femmes après l'adoption en 1975 de la loi sur l'IVG. Le débat en amont sur cette loi a été souvent houleux et Simone Veil a du alors faire face à de nombreuses menaces et intimidations (insultes et calomnies jusque dans son propre camp à l'Assemblée Nationale !) Simone Veil a vu sa loi adoptée grâce à un vote massif des députés de gauche dont le PCF. Elle est restée meurtrie jusqu'à ses derniers jours par cette période remplie de haine à son égard.

En 1979, elle est la première Présidente du Parlement européen jusqu'en 1982.

Membre du Conseil Constitutionnel de 1998 jusqu'en 2007 où elle se retire peu à peu de la vie politique. Elle publie une autobiographie en 2007 « UNE VIE » qui est d'une honnêteté et d'une intégrité sans pareil !

C'est en 2010 que Simone Veil est élue à l'Académie Française, accueillie par un discours émouvant de Jean D'Ormesson, « Madame on vous aime ».

40 ans après la loi Veil, un droit qui reste encore à défendre ! Qui mieux que notre jeunesse peut reprendre le flambeau ? L'Elysée a annoncé hier un hommage national aux Invalides mercredi 5 juillet. Drapeaux en berne dans tout le pays.

JP. RENAUD

Déviations de Cambes : c'est du n'importe quoi !

La logique aurait voulu que, sitôt terminés les travaux de terrassement par l'entreprise Busca, on passe sans délai à la mise en place de la chaussée et des divers équipements nécessaires à une mise en service début 2018... C'était sans compter avec l'inconséquence du Conseil Général.

Au grand dam des élus municipaux, il s'avère que l'appel d'offre n'a pas été lancé par les services départementaux en direction des entreprises susceptibles de soumissionner et d'être désignées pour la suite des travaux. De deux choses l'une : ou c'est de l'incompétence, ou l'objectif est de se donner une souplesse d'une année sur la trésorerie départementale.

Nous rappelons que le financement de la déviation a été définitivement voté en totalité depuis plusieurs années. Les élus communaux et les Cambois n'acceptent pas que soit encore retardée de six mois la mise en service d'une infrastructure qu'ils réclament depuis plusieurs décennies. D'autant que dans l'hypothèse d'un problème de trésorerie 2017, un prêt bancaire aurait pu être obtenu sans gros frais, compte tenu des très bas taux d'intérêts actuels.

Il ne faudra pas s'étonner si le « collectif » retrouve le chemin de l'action, comme il a su le faire ces dernières années... Décidément, le Conseil Général et son Président ne sont pas plus doués aujourd'hui où ils sont « Macroniens » qu'ils ne l'étaient hier quand ils étaient socialistes !